

**Séminaire du COREVIH Occitanie à Perpignan**  
**25 et 26 novembre 2021**  
**Restitution de l'Atelier 1**  
**Salle de consommation à moindre risque**

**Modération : Carole Damien (Actions Traitements) et Cyril Martin (Aides)**

**Contexte**

Il y a seulement deux salles en expérimentation Paris et Strasbourg. L'INSERM a réalisé un rapport de 300 pages sur le sujet.

<https://www.inserm.fr/wp-content/uploads/2021-05/inserm-rapportsalleconsomoinrdreisque-mai2021.pdf>

Actuellement seul l'EARLI (Éducation et d'Accompagnement à la Réduction des risques liés à l'injection) peut être pratiqué, la loi le permet mais aucun décret n'est sorti. Il ne s'agit pas de faire à la place de la personne, mais d'observer et le conseiller sur sa pratique à l'injection évitant ainsi abcès, complication cardiaque, transmission de virus...

Dans le prochain Plan de Financement de la Sécurité sociale pour 2022, il est prévu d'ouvrir deux salles Halte soin par an sur une durée de trois ans. Sans modification, ce plan sera promulgué fin décembre 2021. [Le Projet de loi de financement de la sécurité sociale \(PLFSS\) pour l'année 2022 - Ministère des Solidarités et de la Santé \(solidarites-sante.gouv.fr\)](#)

**Pistes abordées pour la création de SCMR :**

Une unité mobile qui permettrait de couvrir différents territoires

Reliée à des structures existantes CAARUD CSAPA, avec des équipes habituées à la réduction des risques, où le lien de confiance est déjà établi

La création de nouvelles structures.

L'épidémie de VIH chez les consommateurs de drogues a considérablement diminué on ne peut pas considérer que c'est un argument valable.

**Situation à Montpellier**

En 2018, l'INSERM et l'ANRS ont soutenu projet d'étude communautaire ICONE.

Les résultats démontrent qu'il y a au moins 1500 personnes prenant des produits psycho actifs, et certains publics ne sont pas représentés (TDS, les Chemsexuels...).

Une nouvelle association a été créée par des citoyens Safe Contrôle. Son objectif : « mettre en place plusieurs actions liées à la consommation de la drogue et à son impact sociétal, dans la ville de Montpellier »

[Safe Contrôle | Facebook](#)

En ce moment la Mairie réalise un état des lieux. Elle serait plus favorable à une unité mobile. Les municipalités veulent une réponse sécuritaire pour la tranquillité publique.

Ces espaces ont un impact favorable pour la santé, ils permettent d'accompagner les personnes vers le soin, le sevrage, et aborder tous les aspects socio-médicaux. C'est un moindre coût pour l'hôpital.

La loi de 1970 interdit tout. Les politiques de santé permettent aux acteurs (CSAPA, CAARUD...) de faire de la réduction des risques, seuls les consommateurs ne peuvent

pas consommer sur le lieu.

**Les freins :**

La loi

Le voisinage

**Les leviers :**

L'inscription de l'expérimentation de « Salle halte soin » dans le prochain PLFSS 2022.

Une volonté politique

Des concertations avec l'ensemble des acteurs

Un dispositif déjà existant

Cette expérimentation ne doit pas être contre-productif, et la politique de réduction des risques doit être réinterrogée.